



REGLEMENT GRAPHIQUE
4.2 - Plan des risques naturels

Approbation en conseil communautaire -
24/02/2026

Sources des données : BDTOPO ©IGN,
CADASTRE ©ETALAB (2024)
Réalisation : Planéd, Février 2026



- Limites communales

Parcelles

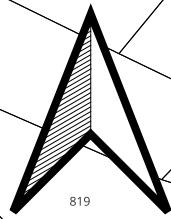
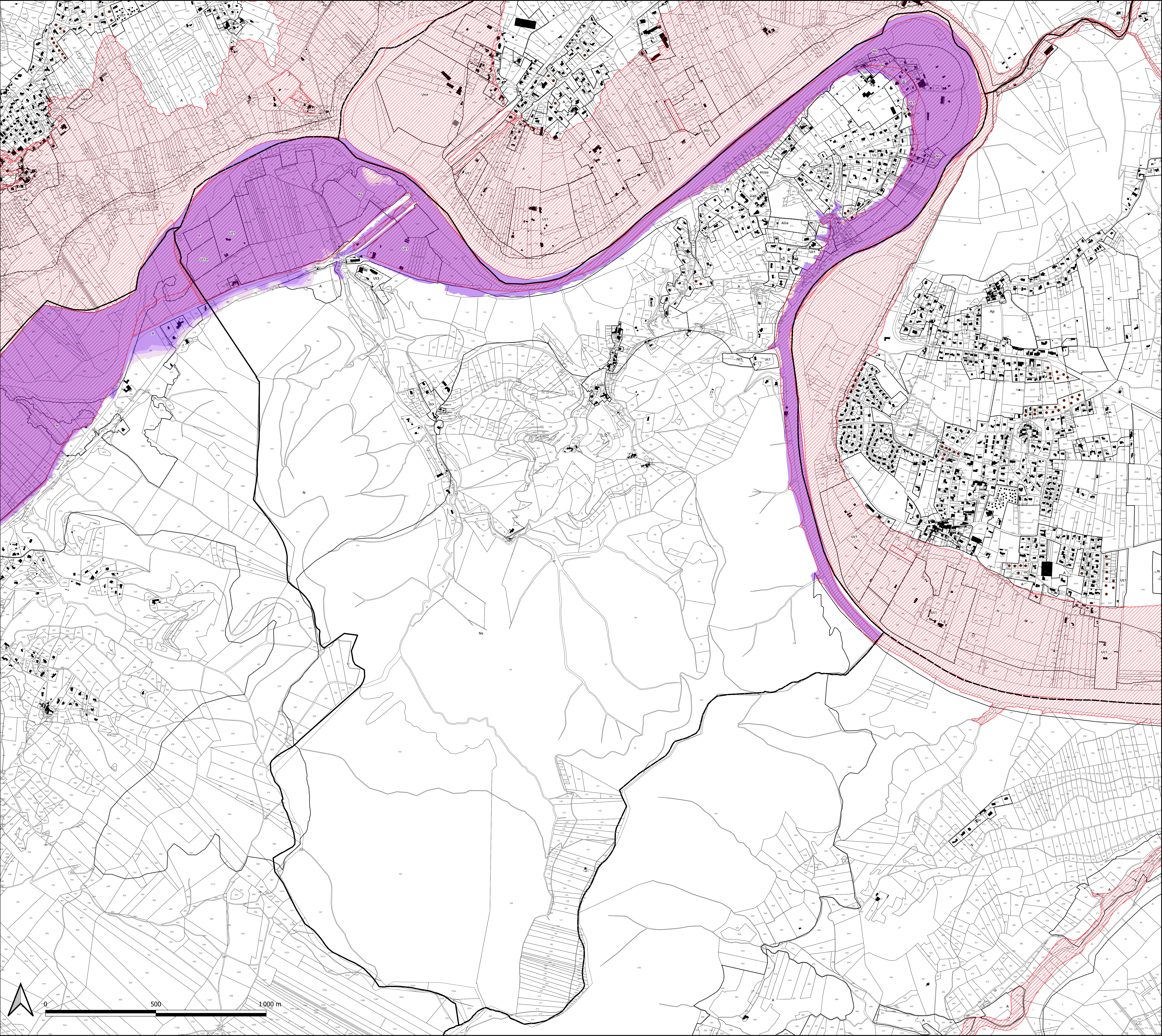
Bâti dur

Bâti léger
- Plans de prévention des risques inondation (PPRI) :
- Territoire couvert par un PPRI
- Atlas des zones inondables (AZI) et études hydrauliques non pris en compte dans un PPRI :
- Aléa Très fort
- Aléa Fort
- Aléa Fort hydrogéomorphologique
- Aléa Moyen
- Aléa Faible

Risques mouvements de terrain

Aléa faibleAléa moyenAléa fort

Risques miniers

Aléa faible de glissement de terrainAléa faible d'effondrement localiséAléa moyen d'effondrement localiséLimites de zones (se reporter au plan de zonage)Permis de construire récemment accordés et constructions récentes ne figurant pas au cadastre (à titre d'information)

0 500 1 000 m